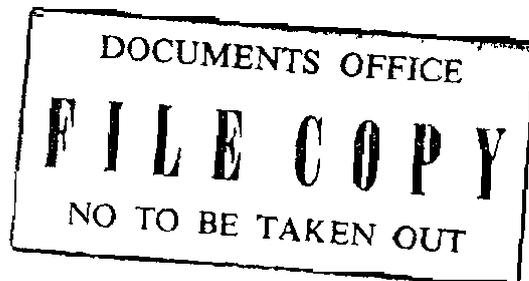


L10109423

CAS/2. RP/4 (a)

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
CONFERENCE DES STATISTICIENS AFRICAINS
DEUXIEME CONFERENCE
JUN 1961
TUNIS, TUNISIE

Point 5 (a) de l'ordre du jour provisoire



FEDERATION DE LA RHODESIE ET DU NYASSALAND

INVENTAIRE DES DONNEES EXISTENTES

(Etude présentée par le Bureau Central de Statistiques,
Salisbury, Rhodésie et Nyassaland)

dt 2

61-845

ENQUETE STATISTIQUE DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
INVENTAIRE DES DONNEES EXISTANTES

Historique :

Le Service central de statistique de la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland est issu du Bureau de statistique de la Rhodésie du Sud, qui avait été créé en 1928. En 1936, le Bureau est devenu le Département des statistiques. En 1948, le Département, qui avait, pendant plusieurs années, assuré certains services statistiques pour la Rhodésie du Nord et pour le Nyassaland a été désigné sous le nom de Service de statistique de l'Afrique central (Central African Statistical Office). Après la création de la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland, le service a continué à remplir les mêmes fonctions qu'auparavant; mais, à partir de cette époque, la plupart des statistiques ont été établies pour l'ensemble de la Fédération et l'ancien Département de la Rhodésie du Sud est devenu un service fédéral. Depuis 1959, il s'appelle officiellement le Service central de statistique (Central Statistical Office).

Dispositions législatives :

La loi de 1955 sur le recensement fédéral et les statistiques prévoit l'organisation d'un recensement, ainsi que la collecte et la publication de renseignements statistiques. La loi revêt le Directeur et son personnel de pouvoirs coercitifs et édicte des peines pour les contrevenants. Elle prévoit la collecte de statistiques sur la population, la main-d'oeuvre, l'agriculture et l'industrie. Toutefois, quelques statistiques comme les indices des prix à la consommation et certaines statistiques financières font l'objet de déclarations facultatives, tandis que d'autres, comme les statistiques relatives au commerce, aux migrations et à la production

minière, sont recueillies accessoirement en application d'ordonnances fédérales et territoriales.

Le Service central de statistique :

Le Service est chargé de l'établissement des statistiques dans les domaines qui sont généralement réservés aux services statistiques de l'Etat, comme la démographie, le commerce, l'industrie, l'agriculture, les revenus, etc. Il procède à des enquêtes socio-économiques, ainsi qu'à des enquêtes agricoles et démographiques par sondage. En outre, il établit les statistiques relatives à la balance des paiements, au revenu national et aux finances, qui, dans d'autres pays, sont recueillies par les banques centrales et autres institutions analogues. Certaines statistiques, concernant, par exemple, la main-d'oeuvre et la gestion des hôpitaux, sont recueillies, élaborées et publiées par le ministère et le département directement intéressés, mais on peut dire que l'établissement de la plus grande partie des statistiques fédérales et territoriales est laissée aux soins du Service central de statistique.

L'effectif officiel du Service central de statistique est de 100 agents, dont vingt sont censés être des statisticiens qualifiés. Lors des recensements et des enquêtes, des agents auxiliaires sont employés à temps complet ou à temps partiel. Le Service dispose d'un atelier mécanographique doté de trois tabulatrices et de deux trieuses, qui sont desservies par 16 opérateurs. Le dépouillement des statistiques du commerce, de l'agriculture, de l'industrie, de la main-d'oeuvre et de l'impôt sur le revenu s'effectue mécanographiquement, ainsi que le dépouillement des données recueillies au cours des enquêtes démographiques et des enquêtes par sondage sur l'agriculture africaine.

A l'heure actuelle, il n'existe qu'un seul bureau, qui est situé à Salisbury, mais on se propose d'ouvrir très prochainement des bureaux extérieurs à Lusaka (Rhodésie du Nord) et à Zomba (Nyassaland).

A - POPULATION

1) Agrégats par sexe et par groupes d'âges :

On dispose pour la population non africaine de chiffres valables obtenus au cours des recensements de la population de fait qui ont été effectués à diverses époques depuis 1901. Ces recensements ont été effectués tous les cinq ans depuis 1921 en Rhodésie du Sud et depuis 1946 en Rhodésie du Nord. Au Nyassaland, des recensements ont eu lieu en 1901, en 1911, en 1921, en 1931 et en 1945.

Le premier recensement fédéral a été organisé en 1956. Il a permis d'obtenir, pour chaque race, des agrégats par groupes d'âges quinquennaux, ainsi que des données numériques sur la population des principales zones urbaines et sur la population économiquement active.

En ce qui concerne la population africaine, un recensement a été effectué au Nyassaland en 1945; les recensés étaient répartis en quatre catégories: i) moins d'un an, ii) 1-5 ans, iii) 5-18 ans, iv) plus de 18 ans. Les données obtenues sont sujettes à cautions. En Rhodésie du Nord, une enquête démographique par sondage portant sur toute la population africaine a été effectuée en 1950: elle a fourni des données numériques sur la population de fait par districts et par localités; dans le cas des zones rurales, une distinction a été établie entre les villages ruraux africains et les autres secteurs de l'économie. En fait de classement par âges, on s'est borné à répartir les recensés entre ceux qui n'avaient pas atteint et ceux qui avaient dépassé l'âge de la puberté.

Une enquête analogue a été effectuée dans les régions rurales de la Rhodésie du Sud en 1948. Elle a été suivie, en 1953-1955, d'une enquête plus approfondie, au cours de laquelle ont été enregistrées des caractéristiques des recensés:

i) n'ayant pas atteint l'âge de la puberté (il a été précisé a posteriori qu'il s'agissait des filles de moins de 15,1 ans et des garçons de moins de 16,4 ans);

ii) ayant dépassé l'âge de la puberté, mais nés après 1918;

iii) nés en 1918 ou auparavant, les femmes étant réparties en deux groupes, suivant qu'elles n'avaient pas atteint ou qu'elles avaient dépassé l'âge de la ménopause. Ces données ont permis d'établir une estimation approximative de la population par groupe d'âges quinquennaux.

A l'occasion de recensement fédéral de 1956 et de la plupart des recensements territoriaux antérieurs de la Rhodésie du Sud et de la Rhodésie du Nord, les employeurs du secteur monétaire ont fourni des renseignements sur leurs salariés africains (mais non pas sur les personnes à charge de ces salariés), en distinguant entre i) les femmes, ii) les travailleurs adultes et iii) les jeunes travailleurs. En l'occurrence, l'âge limite entre les "travailleurs adultes" et les "jeunes travailleurs" est approximativement 16 ou 17 ans.

Pendant les dernières années, des enquêtes démographiques par sondage plus détaillées - permettant notamment un classement par groupes d'âges quinquennaux basé sur des relevés annuels de l'âge des recensés - ont été organisées dans les principales localités de la Rhodésie du Sud et de la Rhodésie du Nord.

2) Fécondité :

La composition par âges, les taux de fécondité par âges et les taux bruts et nets de reproduction de la population européenne ont été fournis dans le rapport sur le recensement de la population de la Rhodésie du Sud de 1951. On dispose de relevés permettant de calculer ces taux pour 1956, mais ces renseignements n'ont pas encore été publiés.

En ce qui concerne les Africains, l'enquête démographique par sondage de 1950 en Rhodésie du Nord et les enquêtes de 1948 et de 1953-1955 en Rhodésie du Sud ont permis d'enregistrer le nombre total des naissances et le nombre d'enfants encore en vie. Dans le rapport sur l'enquête effectuée en Rhodésie du Sud en 1953 -1955, ces données servent de base aux estimations des taux bruts et nets de reproduction.

3) Migrations:

L'immigration des non-Africains est enregistrée en Rhodésie du Sud depuis 1915, en Rhodésie du Nord depuis 1946 et au Nyassaland depuis 1950. Depuis octobre 1954, l'enregistrement de l'immigration des non-Africains est assurée par les autorités fédérales et l'on ne dispose plus de données sur les mouvements interterritoriaux des non-Africains.

L'émigration des non-Africains pour l'ensemble de la Fédération est enregistrée depuis août 1958. Pour les années précédentes, il n'existe pas de données numériques complètes sur l'émigration des non-Africains, mais seulement des chiffres approximatifs.

Les principales statistiques migratoires sont publiées dans le Monthly Digest of Statistics. En outre, un Migration Report est publié tous les mois. Ce rapport donne des renseignements détaillés sur les migrations non-Africaines, y compris le sexe et le classement par âge des immigrants et des résidents qui s'absentent pour douze mois ou plus.

Dans chaque territoire, le Département du travail publie annuellement, dans son rapport annuel, certaines statistiques concernant les migrations africaines, y compris les déplacements interterritoriaux à l'intérieur de la Fédération. Ces statistiques portent principalement sur le nombre total de personnes qui, d'après les relevés disponibles, franchissent ou se proposent de franchir les limites territoriales. Dans certains cas, les migrants sont répartis en hommes, femmes et enfants. Bien que ces données soient incomplètes et qu'on ait relevé certaines contradictions dans les chiffres publiés, elles donnent une idée de l'ampleur de ces mouvements.

Au cours des dernières années, le Service central de statistique a recueilli chaque trimestre auprès du Gouvernement de la Rhodésie du Sud des données sur l'immigration et l'émigration qui doivent servir de base à l'établissement de séries régulières d'une exactitude suffisante. La collecte des données sera étendue aux deux autres territoires au cours des deux années à venir. Ces statistiques n'ont pas encore été publiées, mais elles sont à la disposition de tous les intéressés.

4) Ménages :

Des données sur les ménages dans les principales zones urbaines sont fournies dans les rapports sur tous les recensements de la population qui ont été effectués en Rhodésie du Nord et en Rhodésie du Sud depuis 1921. En ce qui concerne le Nyassaland, ces renseignements ont été rassemblés pour la première fois à l'occasion du recensement de 1956.

Lors des recensements effectués en 1951 dans les deux Rhodésies et du recensement de la Fédération de 1956, les ménages européens ont été répartis comme suit :

1. Collectivités, groupant les individus vivant dans les hôtels, dans les pensions de famille, les hôpitaux et établissements analogues, à l'exclusion des locataires de chambres meublées.
2. Ménages ordinaires (conjointes vivant ensemble).
3. Autres ménages ordinaires.

Le nombre de ces ménages, ainsi que le nombre de personnes qui les composent, est donné pour chaque principale zone urbaine et pour les zones rurales de chaque territoire.

On ne dispose pas de renseignements concernant la répartition de la population africaine par type de ménage. Dans les rapports sur les enquêtes démographiques sur la population africaine qui ont été effectuées dans certaines des villes principales de la Fédération, les chiffres ont été analysés selon les familles plutôt que selon les ménages.

B - MAIN D'OEUVRE

1) Nombre de travailleurs:

Les statistiques les plus complètes concernant les travailleurs dans l'économie organisée ou monétaire, répartis par race et par activité, sont celles qui sont tirées des recensements de la population. Lors de la plupart des recensements qui ont été organisés dans la Fédération ou dans les territoires, les enquêteurs ont demandé à tous les employeurs d'établir un relevé spécial de leur main-d'oeuvre africaine. Les détails concernant les travailleurs non africains ont été obtenus des feuilles de recensement des ménages. Des statistiques complètes sur tous les travailleurs ont été ainsi établies tous les 5 ans depuis 1921 en Rhodésie du Sud, en 1931, 1946, 1951 et 1956 en Rhodésie du Nord et en 1956 au Nyassaland.

Les chiffres relatifs aux non-africains portent sur tous les travailleurs, y compris les chômeurs. Les chiffres relatifs aux Africains ne portent que sur les personnes ayant un emploi à la date du recensement.

Des estimations annuelles du nombre de travailleurs répartis par race et par activité sont établies depuis plusieurs années par les Départements du travail de la Rhodésie du Nord et du Nyassaland et par le Service central de statistique. Ce Service établit des estimations pour chaque territoire avec répartition par race et par activité économique.

Les estimations établies par le Département du travail de la Rhodésie du Nord sont dans l'ensemble fondées sur des renseignements recueillis par les inspecteurs du travail au cours de leurs visites normales des établissements; Outre la répartition des travailleurs par race et par sexe, des renseignements séparés sont recueillis sur l'emploi des jeunes gens et des apprentis. Environ 67 % des employeurs ont reçu la visite d'inspecteurs en 1959. On se propose d'augmenter le nombre de ces visites, de manière à assurer une inspection annuelle pour chaque employeur.

Les statistiques publiées par le Département du travail du Nyassaland sont fondées sur une enquête facultative annuelle par correspondance. Il est à noter que l'enquête n'est pas exhaustive et donne des résultats variables. Des chiffres séparés sont fournis pour la fin de mars, la fin de juin et la mi-novembre, et une distinction est établie entre les travailleurs temporaires, semi-permanents et permanents.

Les estimations établies par le Service central de statistique portent sur le nombre moyen de travailleurs ayant un emploi en cours de l'année et sont fondées sur des données recueillies de différentes sources, y compris les renseignements rassemblés par les Départements du travail des territoires, un relevé mensuel établi par tous les établissements

miniers, un recensement annuel de l'agriculture non-africaine dans les Rhodésies, un recensement fédéral annuel des industries secondaires et des entreprises de construction et un sondage annuel des grandes entreprises. Toutefois, les estimations ainsi établies ne sont pas encore complètement satisfaisantes. Pour cette raison et étant donné la nécessité d'établir plus fréquemment les estimations, il est maintenant prévu que le Service central de statistique établira, avec le concours des Départements du travail des territoires, des estimations trimestrielles fondées sur les renseignements obligatoirement fournis par :

- a) tous les établissements miniers des deux Rhodésies;
- b) un échantillon de 5% de toutes les exploitations agricoles des deux Rhodésies;
- c) tous les autres établissements de la Fédération employant au moins 20 travailleurs;
- d) un échantillon de 5% de tous les autres établissements.

Cette enquête porte sur le nombre de travailleurs ayant un emploi au dernier jour de paie de chaque trimestre, le total des salaires payés aux travailleurs pendant le dernier mois de chaque trimestre, le nombre d'emploi vacants à la fin du trimestre et le nombre de travailleurs embauchés pendant le dernier mois du trimestre. L'emploi des domestiques dans les ménages ordinaires sera estimé à partir des données sur les tendances démographiques. La publication des premiers ensemble de chiffres de cette série est prévue pour la fin de 1960.

ii) Revenus totaux des travailleurs :

Des estimations des revenus totaux (y compris les revenus en nature) sont établies annuellement par le Service central de statistiques lors de la préparation des estimations du revenu national. Elles comprennent des

des analyses par race, activité, et territoire préparées en même temps que les estimations annuelles du nombre de travailleurs ayant un emploi dont il est question à l'article précédent. Les Départements du travail des trois territoires publient des statistiques sur les taux de rémunération par activité et profession.

iii) Chômage dans les zones urbaines :

Le Département du travail de la Rhodésie du Sud publie chaque semaine des renseignements sur les chômeurs non africains qui s'inscrivent aux bureaux de placement des quatre villes principales. La description des postes vacants enregistrés est également donnée. Depuis peu, des renseignements sont également publiés sur les Africains qui s'inscrivent comme chômeurs dans les deux plus grands centres urbains. Le Département du travail de la Rhodésie du Nord publie des états mensuels des chômeurs africains et européens, ainsi que des postes vacants enregistrés aux bureaux de placement. Ces données ne sont pas publiées pour le Nyassaland.

Les statistiques du chômage sont malheureusement loin d'être complètes, notamment en ce qui concerne la population africaine. Les recensements de la population fournissent des chiffres assez exacts concernant les chômeurs non africains (c'est-à-dire les personnes sans emploi cherchant du travail, sans distinction d'âge et de sexe).

D'autres renseignements sur les chômeurs africains sont fournis dans les rapports du Service central de statistique sur les enquêtes socio-économiques effectuées dans les principales zones urbaines de la Rhodésie du sud pendant la période 1957-59 mais ils sont eux aussi incomplets. Des enquêtes analogues ont été effectuées en 1960 dans les villes de la Rhodésie du Nord. Il est probable qu'il faudra attendre longtemps encore avant de disposer de statistiques valables sur le chômage

africain, étant donné les migrations de main-d'oeuvre et les problèmes pratiques que présente la mesure du sous-emploi dans les régions rurales.

iv) Etude de la population active dans les groupes à économie de subsistance :

Aucune étude détaillée de la population active dans les régions à économie de subsistance n'a été entreprise au moyen d'enquêtes sur les ménages. Cependant, le Département du travail de la Rhodésie du Nord publie chaque année des données sur le nombre de contribuables dans les régions rurales africaines et la population de fait ayant dépassé l'âge de la puberté, avec répartition par sexe, de ces régions est indiquée dans les rapports du Service central de statistique sur les enquêtes démographiques par sondage effectuées en Rhodésie du Sud en 1948 et en 1953-55 et en Rhodésie du Nord en 1950. Au cours d'une enquête sur l'agriculture africaine en Rhodésie du Sud menée en 1959/60 (et dont le rapport sera publié prochainement), les renseignements suivants ont été recueillis :

- a) nombre de personnes participant à la production agricole et nombre de salariés parmi elles;
- b) temps passé par les producteurs, depuis la dernière récolte, à travailler dans l'économie monétaire loin de leurs foyers.

Autres statistiques :

Les autres statistiques qui peuvent présenter un intérêt et qui sont publiées dans les rapports annuels des Départements du travail des territoires portent notamment sur les conflits du travail, les accidents du travail, l'apprentissage et les taux de rémunération appliqués dans certaines professions.

C - AGRICULTURE

Le recensement annuel de la production de l'agriculture et de l'élevage auquel procède le Service central de statistique en Rhodésie du Nord et en Rhodésie du Sud donne de bons renseignements sur les exploitations non africaines de plus de 10 hectares, mais pour le Nyassaland les chiffres ont été établis jusqu'à présent d'après les rapports des services agricoles communiqués par le Département de l'agriculture. A partir de l'année 1960, les exploitations non africaines du Nyassaland seront couvertes par le recensement annuel.

On connaît pour l'ensemble de la Fédération le chiffre des ventes de produits africains qui sont effectuées par les circuits officiels et on dispose de quelques données sur la production africaine totale en Rhodésie du Sud à la suite, notamment, d'enquêtes par sondage faites en 1948-1949, 1953-1954 et 1959-1960.

On ne sait à peu près rien de la production des exploitations non africaines de moins de 10 hectares mais on procède actuellement à une enquête pilote sur la production et les circuits de vente des fruits et des légumes provenant de ces exploitations.

On sait très peu de choses sur la production africaine totale en Rhodésie du Nord et au Nyassaland.

1) Superficie et production des principales cultures: produits de l'industrie laitière et de l'élevage :

Cultures - La superficie et la production des cultures des exploitations non africaines de plus de 10 hectares sont connues grâce au recensement annuel de la Rhodésie du Nord et de la Rhodésie du Sud dont les principaux résultats sont publiés dans le Rapport sur

la production de l'agriculture et de l'élevage. Des chiffres préliminaires concernant le tabac, le maïs et le bétail sont publiés dans les numéros d'avril et de mai du Monthly Digest of Statistics.

Le Département de l'agriculture fournit annuellement les chiffres de la production non africaine et des ventes africaines pour le Nyassaland et ces chiffres sont publiés en détail dans le rapport annuel.

Les séries actuellement publiés dans les rapports remontent à 1928 pour la Rhodésie du Sud, à 1948 pour la Rhodésie du Nord et à 1951 pour le Nyassaland. Les chiffres relatifs au maïs, au tabac, aux arachides et aux pommes de terre existent à partir de 1914 pour la Rhodésie du Sud et d'autres données ont été ajoutées au cours des années suivantes. Certains chiffres relatifs aux années antérieures concernant la Rhodésie du Nord et le Nyassaland sont cités dans les rapports du Ministère des colonies, du Département de l'agriculture et des services vétérinaires.

Production africaine - On connaît pour les trois territoires le chiffre des ventes de produits africains effectués par les circuits officiels. Les estimations du Département des affaires indigènes et les enquêtes par sondages faites par le Service central de statistique en 1948-1949, 1953-1954 et 1959-1960 fournissent quelques chiffres sur la production africaine en Rhodésie du Sud. Toutefois, les chiffres du Département des affaires indigènes sont inadéquates et on s'efforce de les améliorer en procédant à des enquêtes par sondage régulières dont la première a lieu en 1959-1960. Les statistiques des ventes africaines ne portent que sur les ventes effectuées par les circuits organisés ou les circuits officiels et n'englobent pas le commerce entre Africains dans les régions rurales. Les enquêtes par sondage devraient fournir des renseignements sur le commerce entre les zones africaines.

Produits de l'élevage et de l'industrie laitière - Les chiffres concernant les animaux sont tirés des relevés mensuels fournis par les abattoirs et les bouchers de la Rhodésie du Nord et de la Rhodésie du Sud et d'un état annuel établi par le Directeur des services vétérinaires du Nyassaland. On dispose de données pour la Rhodésie du Sud depuis 1914; pour la Rhodésie du Nord depuis 1948 et pour le Nyassaland depuis 1951.

Les chiffres relatifs à la production de beurre et de fromage de la Rhodésie du Nord et de la Rhodésie du Sud sont fournis mensuellement par l'Office de vente des produits laitiers et sont publiés dans le Digest of Statistics. On dispose de chiffres pour la Rhodésie du Sud depuis 1952, et pour la Rhodésie du Nord, depuis 1950.

ii) Superficie et production des plantations et des grandes exploitations analogues:

La superficie des forêts d'arbres exotiques, le nombre des arbres fruitiers des différentes espèces et les ventes de fruits sont connus par le recensement annuel. La production de bois de sciage peut être tirée du recensement annuel de la production industrielle effectué pour la Rhodésie du Sud depuis 1938 et pour la Fédération depuis 1955-1956.

iii) Superficie et production des cultures autres que celles qui figurent sous i):

Le recensement annuel couvre toutes les cultures européennes. Bien que le rapport annuel ne publie pas tous les chiffres concernant ces cultures, le Service central de statistique les enregistre.

iv) Répartition estimative des exploitations agricoles selon la superficie, les groupes à économie de subsistance étant classés séparément :

Pour la Rhodésie du Sud et la Rhodésie du Nord, on dispose d'états qui donnent la répartition des exploitations agricoles européennes selon la superficie. Ces données proviennent du recensement annuel et ont été publiées dans le rapport annuel jusqu'à 1955-1956. Il n'existe pas de chiffres correspondants pour le Nyassaland. En ce qui concerne les zones africaines, à économie de subsistance on établira la répartition des exploitants selon la superficie cultivée à l'aide des relevés obtenus au cours de l'enquête par sondage de 1959-1960 et des enquêtes ultérieures.

v) Effectif estimatif du cheptel, selon l'espèce :

Les effectifs réels des troupeaux des Européens sont fournis par le recensement annuel pour la Rhodésie du Nord et la Rhodésie du Sud et par les services vétérinaires pour le Nyassaland. Les chiffres annuels relatifs aux troupeaux des Africains sont fournis par le Département des affaires indigènes de la Rhodésie du Sud et les services vétérinaires de la Rhodésie du Nord et du Nyassaland. Ces chiffres proviennent de comptages du bétail, de l'enregistrement des traitements parasitocides, etc. les enquêtes par sondage prévues permettront d'en vérifier l'exactitude. Les séries relatives aux troupeaux et aux abattages commencent en 1914, pour la Rhodésie du Sud, en 1948 pour la Rhodésie du Nord et en 1951 pour le Nyassaland.

vi) Nombre estimatif d'animaux abattus annuellement, selon l'espèce :

En Rhodésie du Nord et en Rhodésie du Sud, les chiffres des abattages sont établis d'après les relevés mensuels des abattoirs et des bouchers; au Nyassaland, les services vétérinaires les calculent d'après les

rapports des agents agricoles. Ces statistiques ne comprennent pas les animaux abattus dans les régions rurales africaines sur lesquels on a réuni des données en Rhodésie du Sud au cours d'une enquête par sondage effectuée en 1959-1960. On rassemblera des données analogues pour la Rhodésie du Nord et le Nyassaland lorsque des enquêtes semblables y seront effectuées.

vii) Prix moyens versés aux agriculteurs et prix moyens payés par les agriculteurs :

Les prix moyens à la production sont communiqués par les offices de vente, les coopératives d'agriculteurs, etc.. Les prix de certains facteurs de production sont enregistrés, mais ne sont pas publiés. Les données recueillies jusqu'ici sont peu sûres et incomplètes mais on s'efforce d'obtenir des meilleurs résultats.

Depuis 1960, on établit des estimations de la production de l'économie rurale africaine évaluée aux prix officiels du marché de détail. On se fonde pour cela sur les chiffres de la production et les besoins de subsistance minimums. Les méthodes employées sont exposées en détail dans un document présenté au Groupe de travail de la CEA sur l'économie de subsistance qui s'est tenu en juin 1960. Les estimations seront publiées dans le Rapport sur la comptabilité nationale et le Monthly Digest of Statistics.

En 1960, les estimations concernant l'économie de subsistance ont beaucoup progressé par rapport au stade où elles étaient surtout établies au jugé, toutefois, pour arriver à des normes satisfaisantes, il faudra procéder à des enquêtes rurales sur le revenu et les dépenses.

viii) Estimation de la formation brute de capital:

On ne dispose pas de données sûres concernant la formation de capital dans les exploitation, mais il est prévu, pour le recensement de 1960-1961, d'introduire dans les imprimés des questions plus systématiques sur ce point. On se borne actuellement à demander le nombre de tracteurs et de séchoirs à tabac. On compte procéder plus tard à un recensement de l'outillage.

D - FORÊTS

i) Quantité et valeur des arbres abattus:

Les quantités d'arbres abattus sur les terres administrées par les pouvoirs publics dans les trois territoires sont données dans les rapports annuels publiés par la Commission des forêts de la Rhodésie du Sud et les départements des forêts de la Rhodésie du Nord et du Nyassaland. On connaît pour les trois territoires, la valeur des coupes effectuées sur l'initiative des pouvoirs publics ainsi que la valeur du bois vendu sur pied aux propriétaires de scieries titulaires d'une licence.

ii) Quantité et valeur des autres produits forestiers:

Les rapports mentionnés en i) indiquent les ventes de bambou en quantité et en valeur. L'écorce d'acacia pour le tannage n'est produite que par une société et les chiffres ne pourront être publiés sans son autorisation. La Production d'huile d'arachide figure sous la rubrique "Agriculture". Une estimation de la production de bois dans l'économie rurale africaine est incluse dans les estimations concernant l'économie de subsistance. Cette estimation repose sur les chiffres de la consommation.

iii) Superficie de forêts nouvellement plantées:

Cette superficie est donnée dans les rapports susmentionnés et dans le recensement annuel des forêts qui ne sont pas administrées par les pouvoirs publics.

E - PECHE

i) Nombre de bateaux de pêche:

Ce nombre est inconnu mais, si l'on excepte une société européenne de pêche sur le Lac Nyassa, la flotille se compose de pirogues africaines.

ii) Quantités débarquées:

Le poids de la prise commerciale débarquée annuellement est connu pour la Rhodésie du Nord depuis 1952 et pour le Nyassaland depuis 1948. Il n'y a presque pas de pêche commerciale en Rhodésie du Sud. On connaît les principales espèces pêchées mais on ignore quelle est, pour chacune, le poids de la quantité débarquée.

Une estimation de la production de poisson dans l'économie rurale africaine est incluse dans les estimations relatives à l'économie de subsistance. Elle est fondée sur les chiffres de la production commerciale et des prises enregistrées.

F - INDUSTRIE ET MINES

i) Nombres d'établissement, nombre de personnes employées, production brute, matériaux et combustibles utilisés et production nette:

Ces données sont établies annuellement pour la Fédération en ce qui concerne les mines, les industries manufacturières, le bâtiment, l'électricité et la distribution d'eau et couvrent tous les établissements employant

au moins six personnes. Les statistiques sont publiées dans le Rapport annuel sur le recensement de la production industrielle. Des chiffres préliminaires sont fournis dans le Monthly Digest of Statistics dont le numéro d'août 1960 contient un résumé des chiffres se rapport à 1958.

Les statistiques de 1955 sont les premières qui aient été publiées pour l'ensemble de la Fédération, mais le premier rapport sur la Rhodésie du Sud remonte à l'année 1938.

ii) Salaires et traitements:

Classés comme en i) ci-dessus.

iii) Nombre de jours et d'heures de travail par branche d'activité économique et selon la dimension de l'établissement:

On n'a pas encore recueilli de données à cet égard sauf dans quelques établissements en vue de calcul de l'indice mensuel de la production (voir ix) ci-après. On compte toutefois de le faire pour certaines industries et pour certaines périodes.

iv) Energie et force motrice: puissance installée selon la dimension de l'établissement et par branche d'activité économique.

On n'a pas encore recueilli de données à cet égard, mais il est prévu de le faire tous les cinq ans, à partir de l'année 1960 si possible.

v) Valeur des principaux produits et valeur des matière premières, du combustible et de l'énergie consommés:

Ce renseignement est demandé tous les ans lors du recensement de la production mais les chiffres ont été jusqu'ici trop insuffisants ou trop incomplets pour être publiés. On espère pouvoir les publier désormais à des intervalles variant de trois à cinq ans.

vi) Formation brute de capital par catégorie de biens y compris les stocks de matières premières et de produits finis :

Les données sont rassemblées annuellement depuis 1953-1954 mais on n'a publié jusqu'ici que des renseignements partiels dans certains rapports sur le recensement de la production. Un rapport complet sur la période 1955-1958 sera publié à bref délai.

vii) Production, consommation, stocks et commerce de combustibles et d'énergie (annuellement):

Comme pour i) sauf en ce qui concerne les stocks.

viii) Ventes des producteurs: moyenne des prix ou rapports de prix:

Le caractère fragmentaire et incomplet des données quantitatives (voir v) n'a pas encore permis d'aborder cette tâche entreprise. On s'efforce d'améliorer la précision et l'exactitude de la ventilation par produit.

ix) Indices de la production industrielle :

Les indices concernant l'industrie minière, l'industrie manufacturière et l'électricité sont calculés mensuellement. L'indice de l'industrie minière est établi depuis 1934, celui de l'industrie manufacturière depuis octobre 1958 et celui de l'électricité depuis 1954, mais ce dernier n'est publié que depuis une date récente. Ces indices figurent dans le Monthly Digest of Statistics. Pour l'industrie manufacturière, l'indice mensuel est connu cinq semaines environ après la fin du mois auquel il se rapporte.

Un indice du bâtiment sera bientôt publié. Il sera calculé d'après les relevés trimestriels de la production, de l'emploi, des salaires et des traitements du bâtiment dont l'établissement vient d'être décidé.

G - TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

1. Transports par eau :

i) Tonnage des marchandises transportées - transports intérieurs

C'est seulement sur le lac Nyassa qu'il existe un certain volume de transports par eau. Les données s'y rapportant sont citées dans le Rapport annuel des chemins de fer du Nyassaland.

ii) Voyageurs transportés - transports intérieurs. Comme en i)

iii) Formation annuelle brute de capital. Incluse dans la formation brute de capital des chemins de fer du Nyassaland.

2. Transports ferroviaires :

i) Longueur des voies. Le Rapport annuel des chemins de fer de la Rhodésie contient des données sur les chemins de fer desservant la Rhodésie du Sud et la Rhodésie du Nord. Il n'a pas été publié de renseignements sur les chemins de fer du Nyassaland.

ii) Nombre, puissance et capacité des véhicules, selon le type.

Les renseignements relatifs aux chemins de fer de la Rhodésie se trouvent dans le Rapport annuel de la compagnie. Il n'a pas été publié de renseignements sur les chemins de fer du Nyassaland.

iii) Tonnes-milles nettes.

Les renseignements sont fournis dans les relevés mensuel adressés au Service central de statistique par les chemins de fer de la Rhodésie depuis 1931 et par les chemins de fer du Nyassaland depuis 1954. Les statistiques sont publiées dans le Monthly Digest of Statistics.

iv) Nombre de voyageurs, tonnage remorqué par rubriques principales et statistique générale d'exploitation. Comme pour iii).

On ne dispose pas de statistique des voyageurs-milles. Le relevé des chemins de fer du Nyassaland comprend également les statistiques du trafic du lac.

v) Recettes et dépenses d'exploitation. Les chiffres sont donnés dans les relevés mensuels adressés au Service central de statistique par les chemins de fer de la Rhodésie et dans un relevé annuel des chemins de fer du Nyassaland. Les statistiques des chemins de fer de la Rhodésie sont publiées dans le Monthly Digest of Statistics et celles des chemins de fer du Nyassaland dans le Rapport économique.

vi) Formation brute de capital. Les chiffres figurent dans les Rapports annuels des deux réseaux ferroviaires.

3. Transports aériens civils :

Les transports aériens civils dépendent du Département fédéral de l'aviation civile dont le Directeur présente un rapport annuel. Les données antérieures à la création de la Fédération figurent dans les rapports des directeurs de l'aviation civile des trois territoires. Le Service central de statistique possède des données sur la Rhodésie du Sud, depuis 1935.

i) Nombre d'appareils immatriculés, selon le type. La statistique de tous les appareils immatriculés figure dans le rapport annuel du Directeur de l'aviation civile.

ii) Voyageurs-milles et tonnes-milles (fret et courrier). Il n'existe de statistiques que pour la Central African Airways Corporation. Des relevés

mensuels sont envoyés au Service central de statistique depuis 1948. Les statistiques pertinentes sont publiées dans Monthly Digest of Statistics. La répartition entre le trafic intérieur et le trafic international n'est pas publiée, mais elle est communiquée sur demande.

iii) Tonnage du fret chargé et déchargé. Les données sont réunies pour la Fédération et figurent dans le Rapport annuel du Directeur de l'aviation civile. Les principaux renseignements sont publiés dans le Rapport économique. Ils présentent l'inconvénient majeur de n'être pas ventilés entre le trafic intérieur et le trafic international.

iv) Nombre de départs et d'arrivées de voyageurs. Comme pour iii)

v) Formation brute de capital. Des chiffres qui concernent seulement la Central African Airways sont publiés dans le Rapport annuel de celle-ci.

vi) Nombre de milles de vol, nombre de voyageurs payants, charge utile, tonnes-milles transportées, facteurs présentés par la charge payante et par les voyageurs payants. Les relevés mensuels de la Central African Airways Corporation, qui ne portent que sur l'activité de cette compagnie sont envoyés au Service central de statistique. Les chiffres sont publiés dans le Monthly Digest of Statistics.

4. Transports routiers :

i) Longueur des routes, classée selon l'autorité dont elles dépendent.

Les renseignements sont fournis par le Ministère fédéral des transports et par les Départements des ponts et chaussées des Gouvernements des territoires de la Rhodésie du Sud, de la Rhodésie du Nord et du Nyassaland et portent sur l'ensemble du réseau, à l'exception des portions comprises dans les limites des municipalités. Il y a trois catégories de routes,

les routes principales fédérales et territoriales, les routes dépendant des Road Councils et les routes dépendant des autorités indigènes. Elles ne sont pas classées selon le type de revêtement.

Les données ne sont pas publiées.

ii) Nombre de véhicules en service par territoire et type des véhicules (véhicules de tourisme, véhicules commerciaux, motocyclettes, scooters, etc. et tracteurs). Les services d'immatriculation des véhicules à moteur des trois territoires sont les principales sources de renseignements sur les véhicules, sauf en ce qui concerne les tracteurs agricoles. Les chiffres comprennent tous les véhicules immatriculés. Le Recensement annuel de l'agriculture donne le nombre des tracteurs agricoles, qui, normalement, ne sont pas immatriculés du fait qu'ils ne circulent guère sur la voie publique.

Les Statistiques sont publiées dans le Rapport économique de la Fédération.

iii) Nouvelles immatriculations de véhicules à moteur par territoire et par type. Les services d'immatriculation des véhicules à moteur dans les trois territoires fournissent des relevés mensuels. Toutes les nouvelles immatriculations de véhicules à moteur y sont incluses. La Rhodésie du Sud fournit des relevés depuis 1938, la Rhodésie du Nord depuis 1947 et le Nyassaland depuis 1951. La plupart des tracteurs agricoles en sont exclus du fait que, le plus souvent, leur immatriculation n'est pas obligatoire pour la raison indiquée plus haut. On établit une estimation annuelle du nombre de nouveaux tracteurs mis en service.

Les nouvelles immatriculations sont publiées tous les mois dans le Digest of Statistics.

iv) Nouvelles immatriculations de véhicules par zones d'immatriculation, marque et poids. Comme en iii), sauf que les statistiques ne sont pas publiées dans le Monthly Digest of Statistics mais peuvent être communiquées mensuellement sur demande adressée au Service central de statistique.

v) Formation brute de capital. Une estimation annuelle de la valeur des véhicules à moteur nouvellement immatriculés est établie sur la base des relevés fournis par les services d'immatriculation. Les dépenses consacrées chaque année à la construction et à l'amélioration des routes sont mentionnées dans les rapports des Départements des ponts et chaussées des territoires. Les données sont publiées dans le rapport sur la comptabilité nationale de la Fédération. Il n'existe pas d'estimation séparée de la formation brute de capital des transporteurs routiers.

5. Télécommunications :

i) Nombre d'appareils téléphoniques en service et taux d'accroissement. On connaît le nombre de tous les appareils téléphoniques installés par le Ministère des postes et télégraphes. Les statistiques sont publiées dans le Rapport annuel du Directeur général des postes.

ii) Nombre de postes de T.S.F. utilisés. On ne possède aucune donnée.

H - STATISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT

Actuellement, l'enseignement primaire, secondaire et supérieur destiné aux enfants européens, asiens et métis dépend du Gouvernement fédéral, mais l'enseignement primaire et secondaire destiné aux enfants africains relève des Gouvernements territoriaux. L'enseignement technique est rattaché à l'enseignement du second degré. Il n'existe qu'une seule école normale européenne. Aucune statistique distincte n'a été publiée au sujet de cette école, mais on pourrait, le cas échéant, réunir les données utiles.

Les directeurs des établissements scolaires destinés aux enfants européens, asiens et métis fournissent des données statistiques trimestrielles qui permettent d'établir, par catégorie d'école, les séries statistiques suivantes :

- i) Tous les trimestres, le nombre de garçons et de filles inscrits.
- ii) Au milieu de l'année scolaire, le nombre d'élèves selon l'âge et l'année d'étude.
- iii) Tous les trimestres, le nombre des maîtres selon le sexe et suivant les titres.
- iv) Au milieu de l'année scolaire, confessions religieuses des élèves classés par race et par sexe.
- v) Niveau d'instruction des élèves qui quittent l'école et dernier examen passé avec succès.

Un certain nombre d'autres questions posées sont de caractère plus ou moins administratif et portent, par exemple, sur les résultats des examens, la profession à laquelle se destinent les élèves qui quittent l'école et le pays de résidence des parents qui envoient leurs enfants

faire des études dans la Fédération.

On dispose de statistiques complètes à partir de 1954 et, dans le cas de la Rhodésie du Sud, à partir de 1900. Aucune donnée sur les points (iv) et (v) n'est disponible pour les deux territoires du nord, avant l'année 1954, mais on possède certains renseignements sur les points (i) à (iii) pour les années antérieures à la constitution de la Fédération.

Les rapports annuels des trois départements territoriaux de l'éducation fournissent, pour l'enseignement destiné aux Africains, les séries suivantes :

- i) Nombre d'écoles, selon le type. On dispose de statistiques pour tous les territoires, depuis l'année 1939 et, pour la Rhodésie du Sud depuis une date antérieure.
- ii) Nombre d'élèves inscrits suivant le sexe, le type d'école et par année d'étude. Des statistiques existent, pour tous les territoires, depuis l'année 1947 et, pour la Rhodésie du Sud, depuis une date antérieure.
- iii) Nombre de maîtres, selon le type d'école et suivant leurs titres. Des statistiques existent, pour tous les territoires, depuis l'année 1946.

Bien qu'il existe maintenant un institut universitaire de la Rhodésie et du Nyassaland, aucune série statistique n'aura encore été établie pour l'enseignement supérieur.

I - HYGIENE ET SERVICES SANITAIRES

1) Mortalité et morbidité :

Mortalité. Les statistiques de décès des Européens - classés par groupes d'âge quinquennaux - et des causes de décès sont établies par le Bureau central de statistique à l'aide du registre des décès ou des extraits de ce registre délivrés par les trois officiers d'Etat civil territoriaux. Des données détaillées sur les causes de décès sont publiées dans le Monthly Digest of Statistics et dans les rapports annuels du Secrétaire à la Santé publique. Ces statistiques sont complètes mais il y aurait lieu d'améliorer l'exposé de certaines causes de décès.

Le registre des décès des Africains vivant dans les villes et des Asiens est également assez complet mais ne contient pas d'indications détaillées. En ce qui concerne les Africains, une analyse récapitulative des décès déclarés est publiée dans les rapports annuels du Secrétaire de la Rhodésie du Sud pour les affaires indigènes et dans certains des rapports annuels des Directeurs des services sanitaires municipaux.

Les seuls chiffres d'ensemble concernant la mortalité chez les Africains figurent dans les rapports du Bureau central de statistique sur les enquêtes par sondage qui ont eu lieu en 1948 et 1953-55 en Rhodésie du Sud et en 1950 en Rhodésie du Nord. Ces chiffres ont été établis à l'aide de rapports rétrospectifs sur les décès survenus au cours des douze mois précédents et ils ne peuvent donc être considérés comme entièrement satisfaisants. Les statistiques publiées ne fournissent aucune indication sur les causes de décès et le seul groupe d'âge qui soit analysé séparément est celui des enfants de moins d'un an.

On envisage de créer des zones - échantillons d'enregistrement, des décès, qui seraient desservies par des officiers d'Etat civil itinérants.

Morbidité. Les admissions dans les hôpitaux et les cas de maladies infectieuses et transmissibles font l'objet de rapports annuels. Jusqu'en 1954, les services sanitaires étaient organisés à l'échelon territorial et un rapport distinct était publié pour chacun des trois territoires. Depuis 1954, les services sanitaires relèvent du Gouvernement fédéral et le Secrétaire fédéral à la Santé publique publie chaque année un rapport unique, qui porte sur l'ensemble de la Fédération. Les statistiques des admissions dans les hôpitaux ne sont pas établies selon le sexe ou les causes principales. Les données statistiques relatives aux maladies infectieuses et transmissibles sont communiquées tous les mois à l'Organisation mondiale de la santé. Elles ne sont probablement pas complètes car il existe probablement dans les populations rurales africaines, des cas de maladie non déclarés.

ii) Services sanitaires :

Les statistiques des services sanitaires sont publiées dans les rapports annuels du Secrétaire à la Santé publique. Elles portent sur les points ci-après:

- a) Nombre de médecins, d'infirmières, etc. exerçant dans les services publics.
- b) Nombre de médecins, de chirurgiens dentistes et de pharmaciens (y compris ceux qui sont attachés aux services publics) autorisés à exercer dans la Fédération. Les autorisations

d'exercer sont données à vie et les chiffres indiqués dans les statistiques comprennent des personnes qui ont quitté la Fédération.

- c) Nombre des infirmières et sages-femmes immatriculées; les statistiques sont incomplètes car l'immatriculation est facultative.
- d) Nombre d'hôpitaux et de lits d'hôpitaux selon le type d'hôpital (médecine générale, maternité, hôpital pour tuberculeux, léproserie, hôpitaux psychiâtriques, etc.) et une distinction est faite entre les hôpitaux d'Etat et les hôpitaux administrés par les missions, les sociétés minières ou d'autres institutions privées.
- e) Nombre de dispensaires, de centres sanitaires et de centres médicaux périphériques.
- f) Nombre de malades admis dans les hôpitaux et durée moyenne de l'hospitalisation.
- g) Nombre de consultations dans les services de consultations externes des hôpitaux et dispensaires.
- h) Nombre annuel de vaccinations et de revaccinations anti-varioliqnes.

On possède des informations moins détaillées - notamment en ce qui concerne la Rhodésie du Nord et le Nyassaland - pour la période antérieure à 1954, époque à laquelle les services sanitaires étaient organisés à l'échelon territorial et où un rapport annuel distinct était établi, dans chaque territoire, par le directeur ou par le secrétaire territorial de la Santé.

iii) Conditions sanitaires

Aucune statistique n'est publiée en ce qui concerne la population qui dispose d'eau potable. Toutefois, de telles statistiques pourraient sans doute être établies puisque la plupart des régions urbaines sont alimentées en eau purifiée.

J - COMMERCE EXTERIEUR

Les comptes du commerce extérieur sont établis pour la Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland depuis le 1er janvier 1954. Avant cette date, des comptes séparés étaient tenus en Rhodésie du Sud depuis 1906 et en Rhodésie du Nord et au Nyassaland depuis le début du siècle. Toutefois, les différences dans les définitions et les méthodes d'évaluation et de classification utilisées empêchent de dresser pour les années antérieures à 1954, des statistiques comparables avec celles qui ont été établies à partir de cette année-là.

Depuis le 1er janvier 1960, les statistiques du commerce sont établies suivant la classification internationale alors que la classification statistique était précédemment fondée sur le tarif douanier. Les comptes du commerce pour les années 1954 à 1959 ont été reclassés d'après la CTCI, par groupes seulement. Les expressions, définitions, etc. ci-après ne s'appliquent qu'aux comptes de la Fédération.

1. Nature du commerce :

1) Les statistiques fédérales du commerce ont été établies sur la base du "Commerce général".

ii) Le terme "marchandises" ne s'applique qu'aux articles effectivement commercialisés. L'or et l'or monnayé ne sont donc pas compris dans les marchandises et sont enregistrés séparément. Les transactions portant sur l'argent métal et la valeur intrinsèque des billets et de la monnaie métallique sont comptabilisées au coût de la frappe pour la Monnaie.

2. Composition des comptes :

i) Les chiffres des importations et des exportations ne comprennent pas le commerce de transit qui n'est pas non plus comptabilisé séparément, les documents dont on dispose étant sujets à caution.

ii) Une rubrique "Carburants et approvisionnement fournis aux aéronefs étrangers" est tenue séparément, mais ces éléments ne sont pas compris dans les comptes.

iii) Colis postaux. On a cessé le 1er juillet 1958 de ventiler, par origine, destination et nature les colis postaux d'une valeur de moins de 20 livres sterling. Une estimation globale de la valeur de ce commerce est maintenant inscrite dans les comptes.

iv) Les catégories de marchandises ci-dessous sont comprises dans les statistiques des importations et des exportations:

- a) Approvisionnement de l'Etat.
- b) Commerce par poste.
- c) Commerce de réparation et de nettoyage, comptabilisé pour la "valeur ajoutée" seulement.
- d) Réimportations.
- e) Mobiliers des agents diplomatiques et des immigrants. Depuis le 1er janvier 1960. ces mobiliers figurent à la section 9

de la CTCI dans les transactions spéciales, sous forme d'un chiffre total alors qu'ils étaient précédemment classés selon la nature des marchandises.

v) Les catégories de marchandises ci-après ne sont pas comprises dans les statistiques des importations et des exportations :

- a) Equipement importé par les forces alliées.
- b) Films cinématographiques en location.
- c) Emballages vides en retour.
- d) Effets personnels.
- e) Echantillons des voyageurs de commerce et objets transportés par les touristes.
- f) Envois à titre gracieux de produits alimentaires et de vêtements.
- g) Autres articles n'impliquant pas de transaction commerciale.

3. Valeurs des importations :

Pour les marchandises importées par mer ou par air, les valeurs utilisées sont les valeurs "franco à bord" au lieu d'expédition. Pour les marchandises importées par voie de terre, les valeurs sont les valeurs "franco on railway" au lieu d'expédition.

4. Valeurs des exportations :

Les valeurs retenues pour l'établissement des statistiques sont le prix de vente "franco on railway" au lieu d'expédition.

5. Pays auxquels sont imputées les importations et les exportations:

- i) Les importations sont imputées au pays d'origine ou de production.
- ii) Les exportations et les réexportations sont imputées au pays de destination indiqué au moment de l'exportation. Les produits minéraux

stockés dans les ports maritimes en attente d'expédition ne sont inscrits dans les statistiques du commerce qu'au moment de leur expédition effective à une destination connue.

6. Quantités et valeurs :

Les quantités et les valeurs sont celles qui figurent dans les déclarations des importateurs et des exportateurs, qui sont soumises à vérification par les agents des douanes. Les quantités ne sont pas enregistrées pour toutes les marchandises; lorsqu'elles doivent être inscrites en poids, les chiffres mentionnés correspondent en général au poids net des marchandises.

7. Chiffres publiés :

i) Mensuellement. Valeur globale des importations, des exportations et des ventes d'or nettes; analyse des importations et des exportations nationales par sections; analyse des importations et des exportations nationales par zones monétaires et principaux pays d'origine ou de destination; exportations des produits importants avec les prix moyens payés aux exportateurs; indices du volume et de la valeur des importations et des exportations nationales par sections depuis janvier 1959 (les indices étaient précédemment calculés sur une base annuelle, depuis 1954).

ii) Trimestriellement. Importations et exportations nationales par produit, classées par principaux pays d'origine ou de destination. Toutefois, les pays de destination des marchandises réexportées ne sont pas indiqués en raison de la faible importance de ce commerce.

iii) Annuellement. Comme en ii), sauf que tous les pays sont indiqués en ce qui concerne les importations et les exportations nationales.

8. Analyse des droits de douane par position tarifaire :

Cette analyse n'a pas encore été faite, mais on envisage d'y procéder ultérieurement.

9. Prix moyens payés aux exportateurs pour chaque produit important (mensuellement):

Ces prix ont été calculés annuellement de 1954 à 1956 compris et mensuellement par la suite. Depuis janvier 1960, les prix moyens sont publiés dans le Monthly Digest of Statistics.

K - MONNAIE, CREDIT ET BANQUE

1) Bilans des banques centrales, des autres banques centrales, des compagnies d'assurance, des institutions financières, etc.:

Le Bureau central de statistique reçoit communication des bilans de la Banque centrale (chaque semaine et chaque mois), des banques de dépôt (chaque mois), des maisons d'acceptation (chaque mois), des maisons d'escompte (chaque mois), des compagnies d'assurance (chaque année), des sociétés de financement des ventes à crédit (chaque trimestre et chaque année), des banques foncières et agricoles (chaque trimestre), des sociétés de construction (chaque trimestre), de la Caisse d'épargne postale, du Bureau central des bons d'épargne (chaque mois) et des autres institutions recevant des dépôts (chaque trimestre). Les renseignements fournis sont complets, à cela près que seules, les sociétés de financement des ventes à crédit enregistrées conformément à la loi sur les banques envoient des relevés trimestriels. Les statistiques de la Banque centrale, des banques de dépôt et des sociétés de construction sont publiées dans le Monthly Digest of Statistics. Le Rapport économique donne annuellement

les chiffres relatifs aux compagnies d'assurance, aux sociétés de financement des ventes à crédit et aux banques foncières. Le Rapport annuel sur les statistiques des compagnies d'assurance contient des renseignements complets sur l'activité des assurances. Il n'est pas publiés de statistiques relatives aux maisons d'acceptation ou d'escompte ou aux autres institutions recevant des dépôts, car la publication des chiffres risquerait de dévoiler certains renseignements sur telle ou telle des entreprises, en raison de leur petit nombre.

Jusqu'à une date récente, les renseignements portant sur toutes les institutions autres que les compagnies d'assurance, étaient fournis sans aucune obligation légale. La banque centrale et les banques de dépôt remettent des statistiques régulières depuis 1954 et les maisons d'acceptation et les maisons d'escompte depuis qu'il en existe, soit respectivement depuis 1957 et 1959. Les sociétés de construction de la Rhodésie du Sud envoient des relevés depuis 1954 et celles de Rhodésie du Nord depuis 1958. On ne dispose de statistiques des assurances pour l'ensemble de la Fédération que depuis 1957 mais les renseignements concernant la Rhodésie du Sud remontant à 1928. La Caisse d'épargne postale et le Bureau central des bons d'épargne envoie des relevés depuis 1955 et les banques foncières et agricoles, depuis 1957.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les banques, en juillet 1960, le chef du service d'enregistrement des banques communique au Bureau central de statistiques le bilan des banque de dépôt, des maisons d'acceptations, des maisons d'escompte, des sociétés de financement des ventes à crédit et des autres institutions qui reçoivent des dépôts.

Les relevés de la Banque centrale, qui ne sont pas remis en exécution de la loi sur les banques, présentent l'inconvénient que le passif n'est pas clairement ventilé selon les secteurs économiques.

Pour les banques foncières et agricoles et les sociétés de construction, il serait souhaitable de recevoir des relevés périodiques indiquant les mouvements de fonds. Pour la Caisse d'épargne postale et le Bureau central des bons d'épargne, une classification des dépôts selon la race du déposant serait intéressante.

ii) Prêts et avances selon l'objet et la branche d'activité :

Toutes les banques de dépôt fournissent des relevés semestriels indiquant les prêts et avances par grands secteurs économiques. Les maisons d'acceptation et les banques foncières et agricoles fournissent des renseignements analogues tous les trimestres. La Banque centrale, les sociétés de financement des ventes à crédit et les sociétés de construction ne fournissent pas actuellement ces renseignements. On espère pouvoir les obtenir bientôt de la Banque centrale et, plus tard, des sociétés de construction et des sociétés de financement des ventes à crédit. On prévoit qu'en 1961, on pourra tous les trimestres faire une analyse détaillée des prêts, avances et dépôts des banques de dépôt à l'aide des relevés codifiés des comptes succursales fournis à la Banque centrale.

En ce qui concerne cette rubrique seule la statistique des prêts et avances consentis par les banques de dépôt, par grands secteurs économiques, est publiée dans le Monthly Digest of Statistics.

iii) Sommes retirées des comptes dans les banques de dépôt :

On ne connaît actuellement que les chiffres des compensations mensuelles de banque à banque. Ils sont publiés dans le Monthly Digest of Statistics.

iv) Taux d'escompte ou de réescompte de la Banque centrale :

La Banque centrale publie ses taux d'escompte et de réescompte et les modifications qu'elle y apporte.

v) Valeur, dans une monnaie étrangère de référence, des réserves officielles et bancaires d'or et de devises :

Tous les avoirs à l'étranger se composent d'or ou de livres sterling. Les devises sont comptabilisées à leur contre-valeur en livres.

Réserves des banques.— La Banque centrale est, d'office, dépositaire des réserves officielles. Des relevés mensuels sont fournis et les montants des réserves de la Banque centrale et des banques commerciales sont indiqués dans le Monthly Digest of Statistics.

Autres soldes extérieurs officiels.— Ils comprennent les encaisses des fonds spéciaux et des autres fonds de réserve y compris les excédents d'actif et les fonds affectés au développement.

vi) Taux de change :

La livre sterling de la Fédération est à la parité avec la livre sterling anglaise.

vii) Balance des paiements selon le type de transactions :

Les sources d'information comprennent le rapport sur le commerce, la comptabilité publique, les rapports des ministères et des relevés spéciaux. Les renseignements sont rassemblés deux fois par an et publiés dans le Monthly Digest of Statistics et le rapport économique. Des renseignements plus complets sont donnés dans le rapport sur la balance des paiements.

Les deux principaux objectifs sont d'abord le dépouillement des évaluations trimestrielles et ensuite l'amélioration des évaluations

du revenu des placements et des transactions portant sur des capitaux privés.

viii) Estimations périodiques de l'épargne intérieure selon l'origine et le degré de liquidité:

Les estimations par secteurs sont obtenues annuellement sous forme de reliquats des estimations des comptes courants. A titre de vérification, on procède tous les trimestres à des estimations supplémentaires de l'épargne privée mais elles ne portent que sur l'épargne déposée dans des institutions.

Les estimations annuelles sont publiées dans le rapport sur la comptabilité nationale, le rapport économique et le Monthly Digest of Statistics. Les estimations trimestrielles ne sont pas publiées. On s'efforce de mettre au point l'analyse des comptes des sociétés pour connaître les mouvements des fonds et la liquidité des sociétés.

ix) Indices des prix de grès :

Ils sont établis d'après les relevés du commerce et des relevés mensuels spéciaux. La valeur moyenne des exportations par mois franco en gare (voir f) Commerce extérieur) est publiée dans le Monthly Digest of Statistics.

Un indice du coût de la construction et un indice du coût de l'extraction minière d'une portée limitée sont tenus à jour, mais ne sont pas publiés. On espère établir des indices en ce qui concerne les producteurs et les consommateurs locaux. Les prix de certaines marchandises entrant dans la production agricole sont également notés (voir Agriculture, section 7).

L - FINANCES PUBLIQUES

i) Recettes et paiements des gouvernements centraux sur comptes courants et comptes de capital et formation de capital par type de biens :

Des états mensuels couvrant tous les postes de recettes et de dépenses sont établis par le gouvernement fédéral et les gouvernements territoriaux. Les statistiques sont publiées dans le Monthly Digest of Statistics depuis juillet 1956. Des renseignements trimestriels sur les recettes et les dépenses paraissent désormais dans les numéros de mars, de juin, de septembre et de décembre.

ii) Classification économique et fonctionnelle des recettes et des dépenses sur comptes courants et sur comptes de capital des gouvernements centraux et locaux :

Les quatre gouvernements centraux et les administrations locales établissent des prévisions annuelles, des rapports financiers et des rapports mensuels spéciaux qui couvrent, sous tous les aspects, les recettes et les dépenses du gouvernement fédéral et des gouvernements territoriaux, des administrations locales et des autorités urbaines et rurales africaines.

Les statistiques sont récapitulées dans le rapport annuel sur les comptes nationaux établis par le Bureau central de statistique.

Un rapport sur les classifications économiques et fonctionnelles des dépenses des gouvernements centraux doit être publié prochainement.

iii) Dettes publiques brutes des gouvernements centraux :

Les rapports financiers annuels des gouvernements centraux (fédéral et territoriaux), complétés par des relevés trimestriels spéciaux

du Trésor de chaque gouvernement, couvrent l'ensemble de la dette publique, et distinguent entre la dette intérieure et la dette extérieure. Les chiffres sont publiés dans le Monthly Digest of Statistics quatre fois par an (mars, juin, septembre et décembre). Une récapitulation de la dette publique est publiée régulièrement depuis décembre 1953.

Trois activités nouvelles vont être entreprises:

- a) Le rassemblement de renseignements sur la dette garantie par le gouvernement central.
- b) L'analyse de l'ensemble de la dette des administrations locales.
- c) L'analyse des fonds d'amortissement.

iv) Dette publique des Chemins de fer de la Rhodésie et des commissions et offices publics :

Les Chemins de fer de la Rhodésie et les offices publics établissent des relevés trimestriels qui englobent tous les emprunts effectués, à l'exclusion des découverts bancaires. Les chiffres sont publiés dans le Monthly Digest of Statistics quatre fois par an. Des renseignements détaillés sont publiés périodiquement depuis décembre 1953.

On compte qu'à l'avenir ces relevés engloberont toutes les formes d'emprunts.

v) Evaluation, par les administrations locales, des éléments imposables.

Ces éléments figurent dans des relevés annuels spéciaux établis par toutes les municipalités et les administrations urbaines. Les chiffres ne sont pas publiés. On dispose de renseignements à partir de 1954.

M - REVENUS, DEPENSES ET CONSOMMATION DES PARTICULIERS

1) Répartition estimative des revenus selon leur importance:

La répartition des revenus des contribuables est tirée chaque année des tableaux de l'impôt sur le revenu dressés par le Bureau central de statistique d'après les perceptions fiscales annuelles du Service de l'impôt sur le revenu. Cette répartition englobe tous les particuliers assujettis à l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire toutes les personnes mariées lorsque le revenu du ménage dépasse 800 £, et les célibataires dont le revenu dépasse 400 £. Les données disponibles comprennent le nombre des contribuables, le montant des revenus imposables et les impôts exigés selon la source et l'importance du revenu. Les non-résidents font l'objet d'une analyse distincte. Certains renseignements sont publiés régulièrement dans le rapport annuel du Commissaire aux impôts. Le Bureau central de statistique n'a pas encore établi de relevés à ce sujet, mais il est prévu d'en publier un contenant des renseignements beaucoup plus détaillés avant la fin de 1960, avec des chiffres comparables depuis 1953-54 jusqu'à ce jour. Toutefois, un certain nombre de traitements et salaires européens et presque tous les traitements et salaires africains ne sont pas compris dans cette série.

Le recensement de la population de 1956 fournit des renseignements sur la distribution des revenus de tous les Européens, Asiens et métis de la Fédération.

Entre 1957 et 1959, on a procédé dans les villes principales de la Rhodésie du Sud (Salisbury, Bulawayo, Gwelo et Umtali) à des recensements par sondage des Africains, qui font apparaître la distribution des revenus pour ces villes. L'échantillon comprenait 10% de l'ensemble des unités

de logement. La détermination de la répartition des revenus est compliquée par le fait que beaucoup d'Africains habitent des logements dont leur employeur paie le loyer et que certains Africains, notamment les gens de maison, perçoivent également des rations alimentaires de leurs employeurs. Des enquêtes du même genre ont été entreprises tout récemment dans les principales zones urbaines de la Rhodésie du Nord.

ii) Répartition de la consommation et des dépenses des ménages

Plusieurs enquêtes sur la répartition de la consommation et des dépenses des ménages ont eu lieu au cours des dix dernières années. Toutefois, aucune n'a été exécutée dans le Nyassaland ni dans les communautés asiennes et métisses de la Rhodésie du Nord et de la Rhodésie du Sud.

Les principales enquêtes exécutées depuis dix ans sont les suivantes :

a) Dépenses des ménages européens de la Rhodésie du Sud, 1950-51.-

Il s'agissait d'une enquête par correspondance qui portait sur les comptes des ménages pendant un mois de chaque trimestre de l'année. L'enquête n'a porté que sur les ménages dans lesquels le salarié principal gagnait moins de 90 £ par mois et où le revenu total du mari et de la femme était inférieur à 115 £ par mois. On s'est borné à une enquête dans les villes principales, sans chercher à atteindre les communautés agricoles.

b) Enquête sur les dépenses des ménages européens en Rhodésie du Nord, 1950-51.- Cette enquête s'est déroulée de la même manière que celle de la Rhodésie du Sud, avec cette différence qu'au lieu de la restreindre à une certaine gamme de revenus, on s'est contenté, de publier les résultats

pour les trois cinquièmes des budgets examinés, à savoir les deuxième, troisième et quatrième quintiles.

Les résultats des deux enquêtes ont été publiés dans les rapports du Bureau central de statistique.

c) Enquête sur le revenu et dépenses des ménages et des célibataires du sexe masculin africains de Salisbury, Bulawayo, Umtali et Gwelo.-

Ces enquêtes ont eu lieu entre 1957 et 1959 et on a établi des structures de dépenses distinctes pour les travailleurs mariés et célibataires bénéficiaires de rations et pour les Africains acquéreurs de leurs propres logements.

Les dépenses et la consommation alimentaire ont été analysées pour chaque village par groupes de revenus répartis en quintiles. Des rapports ont été publiés pour Salisbury, Bulawayo et Gwelo/Umtali.

d) Enquête sur le revenu et les dépenses des familles et des célibataires africains dans toutes villes principales de la Rhodésie du Nord.- Les renseignements ont été rassemblés à partir des mois d'avril et d'août 1960, mais ils n'ont pas encore été analysés.

Des enquêtes ont déjà eu lieu dans les mêmes villes en 1953 et 1954.

iii) Indice des prix à la consommation :

Ces enquêtes ont permis de calculer divers indices qui ont été publiés.

a) Indice des prix à la consommation pour les Européens en Rhodésie du Sud.- Cet indice est publié tous les mois, octobre 1949 constituant la base 100. On peut remonter dans ces séries jusqu'en 1914, mais les pondérations ont été revues à la suite d'enquêtes sur les dépenses familiales en 1940 et 1950-51. On dispose d'indices distincts pour les principales

villes et les principaux groupes de marchandises. Tous les prix ne sont pas relevés chaque mois, mais les seuls éléments de l'indice qui doivent être revus sérieusement sont l'indice des loyers, l'indice du vêtement qui est un indice-chaine.

b) Indice des prix à la consommation pour les Européens en Rhodésie du Nord.- Cet indice est publié tous les mois, août 1939 constituant la base 100. Toutefois, les pondérations ont été revues à la suite de l'enquête sur les dépenses familiales de 1950/51. Cela dit, les remarques déjà formulées pour l'indice de la Rhodésie du Sud s'appliquent à celui-ci.

c) Indice des prix à la consommation pour les Africains en Rhodésie du Nord.- Cet indice est publié tous les trimestres, décembre 1955 constituant la base 100. Les pondérations ont été établies sur la base de l'enquête sur les dépenses familiales de 1953-54 et seront revues à la suite de l'enquête actuellement en cours.

d) Comme suite aux enquêtes récentes sur les budgets, on procède actuellement à l'élaboration d'un nouvel indice des prix à la consommation pour les Africains en Rhodésie du Sud, le mois de juin 1960 devant constituer la base 100.

iv) Estimations des principaux éléments de la consommation

Les estimations annuelles de la consommation privée sont établies d'après les statistiques des importations nettes et de la consommation intérieure complétées par des renseignements tirés des enquêtes sur les budgets (voir ii) et d'enquêtes spéciales. Ces estimations englobent toutes les catégories de dépenses de consommation privée. Les résultats obtenus sont publiés dans les rapports annuels sur les comptes nationaux

où figurent les renseignements intéressant la Fédération depuis 1954. On espère pouvoir améliorer les méthodes d'estimation utilisées lorsque le recensement de la distribution sera achevé et qu'on disposera des résultats de certaines études sur les budgets qui doivent avoir lieu ultérieurement.

N - LOGEMENT

Les recensements de la population non africaine qui ont eu lieu depuis 1921 en Rhodésie du Nord et en Rhodésie du Sud ont donné lieu à des questions sur le logement. Toutefois, aucune question n'a été posée à ce sujet au Nyassaland avant le recensement fédéral de 1956.

Lors de ce recensement, les enquêteurs ont été priés d'indiquer dans leurs tableaux récapitulatifs le type de logement des ménages faisant l'objet de l'énumération. Les types retenus ont été les suivants:

1. Maisons particulières non jumelées
2. Maisons particulières jumelées
3. Maisons particulières à terrasse
4. Appartements
5. Communs
6. Pensions
7. Hôtels
8. Garnis
9. Logements à usage commercial
10. Autres logements (dont la nature devait être spécifiés par exemple tente, hutte, roulotte, hôpital, prison, etc.)

Les chefs de ménage habitant des maisons particulières, des appartements ou des chambres meublées ont été priés de donner sur leur bulletins de recensement les renseignements suivants :

1. Nombre de pièces occupées
2. Nature des pièces (chambre à coucher, salle de séjour, etc.)
3. Conditions d'occupation, par exemple:
 - i) Logement appartenant à l'occupant, mais hypothéqué
 - ii) Logement appartenant à l'occupant, mais non hypothéqué
 - iii) Logement occupé à titre gratuit
 - iv) Logement loué en meublé, en tout ou partie
 - v) Logement loué non meublé
4. Montant du loyer mensuel ou du versement mensuel à faire en cas d'hypothèque
5. Moyenne mensuelle des taxes payées par l'occupant.

Dans les enquêtes démographiques par sondage sur la population africaine qui ont été exécutées dans les principales régions urbaines de la Fédération, les questions suivantes ont été posées sur le logement :

1. Type de logement (nature des parois et du toit, par exemple brique sous tuile)
2. Nombre de pièces
3. Dimensions des pièces (superficie)
4. Cuisine (réponse par "oui" ou par "non")
5. Eclairage électrique (réponse par "oui" ou par "non")
6. Personne qui paie le loyer (employeur, locataire ou les deux)
(cette question n'a été posée qu'au cours de l'enquête sur la Rhodésie du Nord).
7. Montant du loyer payé par le locataire (dans l'enquête sur la Rhodésie du Nord seulement).

Aucune tentative n'a jamais été faite pour réunir des renseignements sur le logement de la population africaine rurale.

0) DISTRIBUTION

Un premier recensement de la distribution est prévu en 1961 et aura lieu par suite tous les cinq ans. La Banque centrale établit depuis 1958 un indice du commerce de détail qui englobe les détaillants membres des chambres de commerce régionales et est publié tous les mois. Une fois le recensement de la distribution achevé, il est prévu que le Bureau central de statistique élaborera un indice du commerce de détail plus poussé et couvrant un plus grand nombre de détaillants en se fondant sur les résultats du recensement en question.

Le Bureau central de statistique réunit depuis quelque temps auprès d'un échantillon d'entreprises des éléments d'après lesquels il a l'intention d'élaborer un indice des ventes pour l'industrie manufacturière.

P - AUTRES QUESTIONS

1) La plus importante des questions englobées sous cette rubrique est celle des comptes nationaux. Pour la Rhodésie du Sud, des estimations ont été faites par le Professeur Frankel à partir de 1924 et d'autres ont été établies par le Bureau central de statistique à partir de 1939. On dispose, en outre, d'estimations annuelles détaillées à partir de 1945 pour la Rhodésie du Nord, de 1946 pour la Rhodésie du Sud et de 1954 pour le Nyassaland et l'ensemble de la Fédération. On puise, pour établir ces dernières estimations, à des sources très diverses de renseignements qui portent sur les économies monétaire et non monétaire.

Les données actuellement disponibles concernant notamment:

Les dépenses et le revenu national

L'origine industrielle du produit intérieur

Les comptes par secteur pour les particuliers, les entreprises,

le secteur public, le reste du monde et le secteur rural africain

La formation de capital par type de biens

Des renseignements complémentaires touchant les trois territoires

Les données détaillées paraissent tous les ans dans le rapport sur les comptes nationaux, mais les tableaux les plus importants sont publiés dans les numéros de mars, de juin, de septembre et de décembre du Monthly Digest of Statistics.

ii) Les renseignements relatifs aux sociétés sont rassemblés depuis une date récente. Ils ont porté, en premier lieu, sur les bilans et les comptes profits et pertes extraits des comptes publiés par les sociétés d'Etat et des réponses aux questionnaires adressés à des sociétés privées; en second lieu, sur les enregistrements de capital nominal qui apparaissent dans les relevés mensuels provenant du Registre du commerce de chacun des trois territoires et, enfin sur les émissions de valeurs figurant dans les relevés annuels des émissions de toutes les entreprises d'Etat. On prévoit la publication prochaine d'un rapport sur les comptes des sociétés qui contiendra tous détails utiles. Les nouveaux enregistrements de capitaux dans chacun des territoires sont publiés tous les mois dans le Monthly Digest of Statistics. Le rapport économique indique tous les ans le montant des nouvelles émissions de valeurs.

iii) Les statistiques du tourisme sont calculées d'après les états des migrations établis tous les mois. Elles indiquent le nombre de touristes, la durée moyenne de leur séjour et le montant estimé de leurs dépenses dans la Fédération. Ces statistiques sont publiées dans le rapport mensuel sur les migrations.

iv) On tient également d'autres statistiques notamment sur la criminologie, les mandats-poste, les mariages, la météorologie, etc. Toutes ces données devraient normalement être réunies dans un annuaire statistique, mais il n'en a encore été publié pour la Fédération. Le dernier annuaire officiel de la Rhodésie du Sud remonte à 1952. L'annuaire statistique pour le Nyassaland remonte également à 1952.

CONCLUSIONS

L'orientation du développement des services de statistique de la Fédération a été nettement définie depuis bien des années, mais des progrès considérables ont été réalisés dans deux domaines principaux depuis dix ans :

- a) L'établissement de comptes de revenu national et d'estimation de la balance des paiements sur des bases solides et suivant une périodicité régulière.
- b) L'organisation de recensements et d'enquêtes par sondage dans les domaines de la démographie, des budgets familiaux et de l'agriculture. Les travaux n'ont été jusqu'ici que fragmentaires et ont consisté en enquêtes spéciales, mais on s'attache actuellement à leur donner un caractère régulier et permanent.

Le principal domaine qui n'ait pas encore été abordé est celui des enquêtes sur le revenu et les dépenses rurales.